



Valenciennois

Pénurie d'eau, les règles de bon sens

L'effet conjugué des fortes chaleurs, d'une Coupe du monde qui augmente la population sur le territoire, d'ouvertures intempestives de bouches à incendie, a amenuisé le volume d'eau disponible. Pourtant, les communes continuent d'arroser leurs plantes, les usagers, leur potager. Même le stade du Hainaut reste irrigué. Est-ce bien normal tout ça ?



Les centres de nettoyage spécialisés sont équipés de système de récupération des eaux.



PAR MAGALI RIGAUT
valenciennes@lavoixdunord.fr

VALENCIENNOIS.

PUIS-JE NETTOYER MA VOITURE AU JET D'EAU ?

NON. Du moins, à domicile. L'arrêté « réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département », pris en avril par la préfecture, indique noir sur blanc que « l'utilisation de l'eau pour le lavage des véhicules est interdite hors des stations professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les véhicules d'urgence et de sécurité ». Les centres de nettoyage spécialisés doivent être dotés de système de récupération d'eau.

PUIS-JE ARROSER MON JARDIN ?

OUI. Mais avant 9 h, et après 19 h. Entre-temps, le régime sec est de circonstance. Il en va de même pour les espaces verts publics et les espaces sportifs.

UNE EXCEPTION POUR LE STADE DU HAINAUT ?

NON. Mais une particularité technique ! La pelouse est bichonnée

pour les besoins de la compétition, y compris en cette période de fortes chaleurs. Les spectateurs de Cameroun - Angleterre ont ainsi pu constater que l'arrosage automatique fonctionnait encore peu avant le début de la rencontre prévue à 17 h 30 dimanche. « L'eau est captée dans un ancien aqueduc de l'époque napoléonienne, justifie-t-on du côté du VAFC. Cela ne fait pas partie du réseau d'eau potable... » « C'est de l'eau industrielle. Donc ça n'a pas d'incidence sur le niveau des nappes. C'est un réseau complètement à part », explique Renaud Camus, directeur de Suez Grand Hainaut. Le VAFC a observé les recommandations des Syndicats des eaux du Valenciennois, et n'arrose pas outre-mesure.

MA COMMUNE ARROSE SES POTS DE FLEURS, EST-CE LÉGAL ?

OUI. Si c'est avant 9 h et après 19 h. C'est le même principe que pour votre potager. Les communes abreuvant leurs plantations généralement tôt le matin. Certaines font aussi en sorte d'utiliser des réserves d'eau de pluie, à l'instar de Condé-sur-l'Escaut, laquelle a souffert d'une baisse de pression d'eau courante en ce début de semaine. « Nous disposons de deux cuves remplies d'eau de

pluie. Nous avons en plus une politique de plantation de graminées, de vivaces, qui sont moins gourmandes », rappelle Grégory Le-long, maire de la commune.

PUIS-JE REMPLIR MA PISCINE ?

NON. Hormis celles dont la capacité est inférieure à 20 m³.

L'AIRE DE JEUX D'EAU DE CHABAUD-LATOURE OUVERTE, EST-CE BIEN LOGIQUE ?

OUI. « C'est à la demande des écoles », justifie l'édile de Condé-sur-l'Escaut. Et cela n'aurait aucun impact sur le réseau de distribution d'eau potable, « car c'est en circuit fermé. C'est un recyclage direct ». Trois mille litres d'eau sont nécessaires.

NETTOYER LES VOIRIES EN PLEINE CANICULE, UN PARADOXE ?

NON. Certains internautes se sont étonnés de croiser hier des camions estampillés Suez, doté d'un système de jet d'eau, douchant les caniveaux. Mais le véhicule est alimenté en eau industrielle, donc rien à voir avec le réseau d'eau potable. « Le lavage des voiries doit être limité aux besoins strictement nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité publique », précise l'arrêté de la préfecture. ■